Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international =

bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 68 (1954)

Heft: 3-4

Rubrik: Office généalogique et héraldique de Belgique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société Française d'Héraldique et de Sigillographie





La Société s'est réunie le 25 octobre 1954. Quelques nouveaux membres ont été élus. Le président a donné lecture d'une importante correspondance; il a signalé deux articles du baron Borel du Bez, Les armoiries et la particule de Stendhal, Henri Beyle était-il gentilhomme? et La Couronne comtale timbre-t-elle arbitrairement depuis le XVIIe siècle les armes des familles de la bourgeoisie française? (Vie Judiciaire, 4 et 11 oct.), un livre du baron Hervé Pinoteau, Héraldique Capétienne. — La Société a décidé de reprendre la publication d'un bulletin autonome tout en demeurant solidaire du groupement des sociétés héraldiques ^{organisé} par la Société suisse d'héraldique.

Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Geslacht- en Wapenkunde (Nederlandsch Leeuw)





Les communications de cette société ne nous sont pas parvenues.

Office Généalogique et Héraldique de Belgique

Président : Chevalier A. DE SELLIERS DE MORANVILLE, 50, avenue Général de Gaulle, Bruxelles.



Les Archives de familles en Hainaut.

Les Archives du Hainaut, qui avaient tant souffert des bombardements de 1940 et avaient été solennellement réinstallées en mai dernier dans leurs bâtiments restaurés (ancien couvent des Visitandines à Mons), ont fourni à leur conservateur, M. Louant, l'occasion d'ac-Cueillir le 18 septembre les nombreux fervents du Passé que le comte de Lannoy, président, et les membres du Comité de l'Association de la Noblesse pour le Hainaut y avaient invités.

Etait notamment à l'ordre du jour le problème de la conservation, du classement et de la publicité des archives de familles.

Deux communications furent livrées à l'attention de l'assemblée : M^{11e} E. Lejour, conser-Vateur-adjointe aux Archives Générales du Royaume, l'entretint sur « Les archives de familles et l'histoire », considérées comme une source encore inexplorée pour notre connaissance de tous les aspects de la vie privée et publique de nos ascendants. M. Pietresson de Saint-Aubin, archiviste départemental du Nord, professeur à l'Université de Lille, parla ensuite de la « Conservation légale des archives privées en France ». Il fit l'exposé du décret-loi du 17 juin 1938 selon lequel les documents d'archives privées peuvent être « classés », c'est-à-dire, assimilés aux monuments historiques.

M. Louant tira les conclusions de ces deux exposés et suggéra la création d'un « Comité d'amis des archives du Hainaut ». L'idée en avait été précédemment lancée par le marquis de la Boessière-Thiennes et fut reprise par le comte de Lannoy.

A l'issue de la réunion, les participants purent visiter l'exposition des archivistes-paléographes Scufflaire et Desmed-Thielemans, tenue dans le cloître attenant aux Archives de Mons; ils furent ensuite reçus par la marquise de la Boessière-Thiennes, au château de Lombise, autrefois aux comtes de Thiennes.

Noblesse et châteaux limbourgeois.

Sous l'égide de la Députation permanente du Conseil provincial du Limbourg, le Comité de l'Association de la Noblesse du Royaume pour le Limbourg a organisé, en septembre, une exposition sous le vocable « Noblesse et château limbourgeois ».

Dans le cadre de l'ancien béguinage de Hasselt, nouvellement restauré, le baron de Villenfagne de Vogelsanck, président, et les membres du Comité organisateur ont réuni un ensemble de 82 portraits représentant les personnalités de la noblesse de ce Comté de Looz qui fit partie intégrante de la Principauté de Liège de 1366 à 1794 avant de constituer notre province actuelle du Limbourg : Comtes de Looz, Princes-Evêques de Liège, Abbesses, Maréchaux, hommes d'Etat ; citons notamment la « salle du Congrès national » qui groupait les portraits des Constituants de 1831 issus de cette province, dont le Régent : Baron de Surlet de Chokier.

Répartis dans les salles des anciennes demeures des béguines, que des portes ou des baies habilement aménagées font communiquer entre elles, ces portraits sont entourés de meubles, de tapisseries, d'objets d'art, d'orfèvreries, de bibelots provenant comme eux des châteaux

du Limbourg et obligeamment prêtés par leurs propriétaires.

Un goût très sûr avait présidé à l'aménagement de cette exposition et le visiteur, en passant d'une salle à l'autre, avait l'impression de se trouver dans une de ces demeures cossues, encore habitées, où les générations successives ont laissé leur empreinte.

Bethune Sully et Bethune-Sully.

Le Baron Etienne de Bethune-Sully, se jugeant pris à partie par la publicité faite dans nos colonnes à l'adoption dont il avait été l'objet par une dame du nom de SULLY, gérante d'un atelier de mode parisien, et par la distinction qu'il nous avait paru dès lors nécessaire d'établir entre deux familles devenues homonymes, nous adresse un « droit de réponse ».

Quoique celui-ci ne réfute en rien les points précis de cet articulet où jamais l'honorabilité de sa famille n'a été mise en cause, nous acceptons par courtoisie de l'insérer. Il va de soi que n'a pu être retenu le passage où il impliquait des tiers — ce qui n'eût pas manqué de susciter des polémiques — tout à l'opposé de l'esprit d'information de l'« Archivum Heraldicum ».

- « Quant aux Barons de Bethune (d'argent à trois étoiles d'azur, au chef d'azur à la cou-» ronne murale d'argent — armes modernes), leur filiation est établie de façon authen-» tique et certaine jusqu'à Louis de Béthune, 1550. Il n'est pas impossible que des recher-» ches ultérieures n'établissent leur rattachement à l'illustre famille de Béthune citée
- » plus haut.

Nous prenons acte de ce que le Baron Etienne de Bethune-Sully ne fait que confirmer que sa famille n'est pas rattachée et donc pas à confondre avec l'illustre Maison de Béthune—ce qui était tout simplement l'objet de l'articulet du Bulletin précédent.

(s.) BETHUNE-SULLY. »